

HORAIRES DES TRAVERSÉES JUSQU'AU 8 AVRIL 2021

Le Verdon ► Royan

Du 07 septembre au 02 novembre 2020	Du 03 novembre 2020 au 08 avril 2021
Du lundi au dimanche, et jours fériés	Du lundi au vendredi
7h15	7h15
9h	9h
10h30	10h30
12h	11h45
13h45	13h45
15h15	15h30
16h45	17h
18h15	18h45
19h45	
	Samedi, dimanche et jours fériés
	8h
	9h45
	11h45
	13h45
	15h30
	17h
	18h45

se présenter
30
minutes
avant l'heure
indiquée de départ

Aucune
réservation
pour la
traversée
(sauf pour les bus)

Durée moyenne de traversée : 30 minutes. Horaires susceptibles de fluctuations. Les traversées sont réalisées en fonction des conditions météorologiques et marines. Informations en temps réel en s'abonnant sur le site gironde.fr/bacs. Gestes barrières et port du masque à respecter selon les consignes sanitaires en vigueur lors de la traversée.

Royan ► Le Verdon

se présenter
30
minutes
avant l'heure
indiquée de départ

Du 07 septembre au 02 novembre 2020	Du 03 novembre 2020 au 08 avril 2021
Du lundi au dimanche, et jours fériés	Du lundi au vendredi
7h50	7h50
9h35	9h30
11h05	11h
12h35	12h15
14h20	14h15
15h50	16h
17h20	17h30
18h50	19h15
20h15	
	Samedi, dimanche et jours fériés
	8h30
	10h15
	12h15
	14h15
	16h
	17h30
	19h15

Aucune
réservation
pour la
traversée
(sauf pour les bus)

Tarifs des traversées

Le Verdon ◀ ▶ Royan

	*Basse saison	**Haute saison	Carte 10 passages	Abonnement mensuel BS*	Abonnement mensuel HS**	Abonnement annuel
Adulte	2,80 €	3,60 €	20 €	40 €	48 €	400 €
14-25 ans	1,30 €	2,10 €	13 €	15 €	18 €	140 €
5-13 ans	1 €	1,80 €	10 €	12 €	15 €	120 €
Enfant jusqu'à 4 ans	gratuit	gratuit				
Tarif social adulte	0,50 €	0,50 €	Voir conditions sur gironde.fr/bacs .			
Accompagnateur de passager handicapé	gratuit	gratuit				
Vélo, cheval ¹	gratuit	gratuit	Passage de cheval : contact préalable avec le service impératif.			
Moto, quad, voiture sans permis ¹	8 €	12 €	80 €			
Voiture, fourgon ¹	18 €	28 €	180 €	100 €	180 €	1 200 €
Camping car ¹	34 €	43 €	340 €			
Attelages, caravanes, VAN	16 €	18 €				

Les cartes 10 passages pour les piétons sont valides 1 an, non nominatives, ouvertes à des passages simultanés. Les cartes 10 passages voiture, fourgon et moto, quad, voiturette peuvent mentionner jusqu'à 3 immatriculations. Les cartes 10 passages et d'abonnements doivent être impérativement présentées en caisse lors du passage. *Basse saison (BS) du 1^{er} octobre 2020 au 30 avril 2021. **Haute saison (HS) du 1^{er} mai au 30 septembre 2020. L'abonnement s'obtient sur demande écrite. Formulaire à télécharger sur gironde.fr/bacs. Il n'est pas vendu directement en caisse et prend quelques jours de traitement.

¹ Chauffeur non compris.



Retrouvez toutes les informations à jour sur gironde.fr/bacs